

Communication N° 20 - 2016 au Conseil communal

Séance du 14 décembre 2016

Bouclement du préavis N°12-2015 Immeuble sis ch. du Montillier 7 Reconduction et modification du droit de superficie

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclement du préavis n° 12-2015.

Le 23 février 2016, la Municipalité et Logement Idéal Société coopérative ont signé, devant notaire, l'acte de reconduction et modification de droit de superficie pour l'immeuble du chemin du Montillier 7, accepté par le Conseil communal.

L'acte de reconduction et modification entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

Le syndic

G. Reichen

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

The state of the s

Ph. Steiner

Le secrétaire